

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2022-08

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 15 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-08 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats n° 1327 concernant la bonification réglementaire 2022. Ce projet de règlement ajoute notamment une exigence lors de l'installation septique à l'effet qu'un professionnel devra fournir à la Ville un rapport signé et scellé attestant la conformité des travaux réalisés.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 16^e jour du mois de mars 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière